

## **COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

### **Trente et unième session**

#### **STRATÉGIE DE MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ**



## STRATÉGIE DE MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ

### Introduction

1. Par sa résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, le Comité permanent des programmes et des finances a chargé l'Administration d'investir dans la mobilisation du secteur privé et a autorisé le Directeur général à effectuer un prélèvement unique de 5 millions de dollars É.-U. sur la réserve de revenus de soutien opérationnel aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie relative au secteur privé, et à créer un programme d'ambassadeurs itinérants. Les États Membres escomptent que cet investissement débouchera sur un financement du secteur privé à hauteur de 30 millions de dollars É.-U. d'ici à 2030. Il est attendu de l'OIM qu'elle tienne les États Membres régulièrement informés de l'état d'avancement de ces efforts.

2. Pendant la période allant de 2016 à août 2022, l'OIM comptait plus de 103 partenaires financiers et avait noué plus de 160 partenariats dans plus de 58 pays, qui ont permis de générer des produits provenant du secteur privé à hauteur de quelque 45,7 millions de dollars É.-U.. Pour réaliser l'objectif fixé par les États Membres, l'Administration vise une augmentation annuelle de 2,1 millions de dollars É.-U. par rapport à l'année précédente, ce qui permettra d'atteindre la cible de 30 millions de dollars É.-U. de produits provenant du secteur privé d'ici à 2030.

### Élaboration de la stratégie de mobilisation du secteur privé

3. En consultation avec les départements concernés et les agents de liaison avec le secteur privé de toute l'Organisation, un livre blanc sur les partenariats avec le secteur privé a été rédigé en août 2022. Ce document énonce les prochaines mesures à prendre pour poser les fondements d'une mobilisation durable et réussie du secteur privé au cours des cinq années à venir. Le livre blanc a été approuvé par le Directeur général en octobre 2022 et est en cours de transposition dans une stratégie quinquennale de mobilisation du secteur privé pour la période 2023-2027.

4. Par ailleurs, l'OIM a consulté divers organismes des Nations Unies et d'autres entités pertinentes, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Comité international de la Croix-Rouge, afin de mieux comprendre la façon dont d'autres organisations développent leurs programmes de collecte de fonds et de partenariat avec le secteur privé. Les constatations issues de ces consultations ont été prises en compte dans la stratégie de mobilisation du secteur privé, et l'OIM continuera de consulter des parties prenantes clés de ces organisations par la suite.

### Stratégie relative au secteur privé 2023-2027

5. La stratégie relative au secteur privé pour la période 2023-2027 est un plan quinquennal ambitieux qui énonce une nouvelle approche fondée sur trois grands piliers – impact, revenus et innovation. Elle aidera l'OIM à collaborer avec le secteur privé pour : favoriser un changement dans les valeurs et pratiques d'entreprise ; renforcer la protection des droits des migrants ; créer des partenariats techniques innovants qui tirent parti de l'expertise et des capacités commerciales ; et amplifier les financements souples permettant de combler le déficit de financement de l'OIM, d'appuyer la mise en œuvre des programmes dans le monde et de contribuer à leur impact à l'échelle internationale.

- Pilier 1 : Impact – Au titre de ce pilier, l'OIM apporte un soutien au secteur privé afin d'obtenir le plus grand impact possible parmi les milieux d'affaires grâce à une refonte des politiques,

pratiques et valeurs d'entreprise et à leur harmonisation avec les droits de l'homme et les normes du travail.

- Pilier 2 : Revenus – Au titre de ce pilier, l'OIM collabore avec le secteur privé pour s'assurer une source de revenus souples destinés à appuyer les programmes et les projets qu'elle met en œuvre dans le monde entier.
- Pilier 3 : Innovation – Au titre de ce pilier, l'OIM s'efforce, conjointement avec le secteur privé, de créer de nouveaux modèles de mobilisation fondés sur des collaborations novatrices visant à s'atteler aux défis migratoires les plus urgents.

Mobilisation du secteur privé – piliers de réussite		
Impact	Revenus	Innovation
<i>L'OIM apporte un soutien au secteur privé (milieux d'affaires)</i>	<i>Le secteur privé apporte un soutien à l'OIM</i>	<i>Le secteur privé et l'OIM créent ensemble</i>
Objectif		
Renforcer la capacité des milieux d'affaires à respecter les droits des migrants et à protéger ces derniers dans tous les aspects de leur activité  Donner aux milieux d'affaires les moyens de partager leurs expériences et leurs difficultés en matière de migration, et leur offrir des possibilités de soutenir la migration	Développer les sources de revenu durables et souples pour l'OIM  Renforcer les capacités et l'expertise internes en matière de collaboration avec des donateurs et sympathisants individuels  Mettre à profit les possibilités de collecte de fonds par l'intermédiaire de comités nationaux afin de soutenir l'OIM	Mettre à profit l'expertise, les compétences et les capacités du secteur privé pour élaborer des solutions innovantes face aux défis migratoires
Filière du secteur privé		
Sociétés  Associations entrepreneuriales, chambres de commerce, etc.	Particuliers  Particuliers fortunés  Sociétés  Fondations	Sociétés  Fondations

### Étapes suivantes

6. Sous la direction du Bureau du Directeur général, l'Unité des partenariats avec le secteur privé élaborera un budget et un plan d'action destinés à appuyer la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie relative au secteur privé pour la période 2023-2027.